



PREAVIS MUNICIPAL No 20-12

Sainte-Croix, le 2 novembre 2020
Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

Soutien en faveur de la Société Coopérative des Remontées Mécaniques du Balcon du Jura Vaudois

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Il n'est pas nécessaire de rappeler que le dernier hiver n'a pas apporté l'or blanc en suffisance afin de permettre une bonne exploitation des installations de ski. La société coopérative des remontées mécaniques (SCRMBJV) se trouve dans une situation financière compliquée, en manque de liquidités.

Situation financière de la SCRMBJV au 31.08.2020

Le résultat financier de la saison 2019-2020 présente un déficit de Chf 192'000.-- avant amortissements.

Les recettes de la saison 2019-2020 se situent à Chf 329'000.-- dont Chf 240'000.-- par les abonnements « T'es Royé ». Ces recettes ne permettent pas d'honorer les obligations de la société, notamment les factures des travaux d'entretien nécessaires à l'exploitation ainsi que le remboursement du prêt LIM à fin 2019. Les salaires et leurs charges sont honorés.

Discussions entre la société et les communes

Des solutions sont étudiées depuis plusieurs mois entre la société et les communes. Ainsi, la société a demandé et bénéficié d'un prêt COVID cautionné par la Confédération de Chf 50'000.--. Avec ce prêt les liquidités à fin août étaient de Chf 198'000.-- alors qu'il restait plus de Chf 174'000.-- de factures à régler.

Aux factures impayées ci-dessus, s'ajoute le remboursement de l'annuité du prêt LIM échu au 31.12.2019 de Chf 71'000.--. Les annuités à fin 2019 et 2020 du prêt LIM de Chf 71'000.-- chacune font l'objet d'une demande de report par la prolongation du contrat de prêt de la Confédération. Pour information, ce prêt datant de 2008-2009 devrait arriver à échéance à fin 2021 ; il serait reporté à fin 2023.

Expertises des installations – entretien prévisionnel à 5 ans

Afin d'évaluer les éventuelles grosses dépenses liées aux installations existantes à 5 ans, une expertise a été demandée au fabricant « Poma & Garaventa ». Il ressort que les installations techniques actuelles sont dans un bon état.

Installation du Couvert (Replans – Avattes)

Cette installation révisée en 2017-2018 est en parfait état de marche et ne nécessitera pas d'entretien important dans les 5 ans.

Installations du Cochet

Le rapport du 8 mai 2020 précise que des travaux de l'ordre de CHF 60'000.-- seront effectués dans les 5 ans.

Installations des Avattates I

L'estimation des travaux aux Avattates est de CHF 48'000.-- en sus des standards réalisés chaque année.

Installations des Rasses I, II, III

Ces trois installations sont en parfait état.

Une mise à jour de la partie électrique est envisageable avec la possibilité d'un système de vidéo surveillance qui permettrait un poste d'auxiliaire à l'arrivée du télésiège. Son coût est évalué à CHF 150'000.--.

Additionnés sur 5 ans, ces coûts représentent CHF 108'000.-- + CHF 150'000.-- d'option sur la vidéo-surveillance, soit un montant de CHF 258'000.-- sur 5 ans ou CHF 51'600.-- annuel ou CHF 21'600.-- en abandonnant l'idée de la vidéo surveillance.

Il paraît que ces travaux peuvent entrer dans le budget de fonctionnement avec des recettes liées à un enneigement « normal ».

Influence des garanties de 2017

A la suite des garanties données par le préavis 2017-10, les Communes ont activé à 2 reprises la garantie financière de CHF 130'000.-- suite aux saisons 2016-2017 (CHF 130'000.--) et 2018-2019 (CHF 127'225.--). La société a assumé l'entier de ses obligations lors de la saison 2017-2018.

Les travaux sur le pylône se sont bouclés par un coût de CHF 305'272.55, inférieur de CHF 60'000.-- par rapport à la demande initiale.

Devons-nous soutenir les télésièges ?

Cette question était soulevée lors de la discussion sur l'aide accordée par le préavis 2017-10. Pour la forte majorité des conseillers des 2 communes, la présence des installations est importante. Nous rappelons les constats du préavis de 2017 :

« Les télésièges jouent un rôle de promotion de notre région ; une région positionnée pour vivre dans la nature, en famille, proposant des activités variées. Certes que ce rôle touristique est important mais avant tout, c'est un plaisir partagé par les habitants du Balcon du Jura. Ce sont sur ces installations que la plupart d'entre nous avons appris à skier en famille, entre amis ou dans le cadre scolaire ».

Le succès de la promotion « T'es Royé ». avec plus de 600 abonnements acquis par des habitants du Balcon du Jura confirme leur attachement aux installations de ski.

Dans ce sens, les Municipalités de Sainte-Croix et Bullet réitèrent leur soutien aux besoins de la SCRMBJV pour pérenniser la pratique du ski. A défaut, ne nous cachons pas qu'une possibilité de fermeture des installations existe dès cet hiver.

Aide à court terme et pour pérenniser l'exploitation

L'ouverture des installations pour la prochaine saison 2020-2021 nécessite un soutien fort des collectivités publiques, principalement des communes de Sainte-Croix et Bullet. Il en sera de même pour pérenniser l'exploitation ces prochaines années.

Répartition des risques

Des solutions ont été étudiées afin de répartir les risques financiers non seulement entre les communes mais également en incluant le canton et la Confédération. Ainsi, le prêt COVID est cautionné par la Confédération et une demande a été déposée auprès du cautionnement romand afin d'obtenir une ligne de crédit en faveur de la SCRMBJV. Le cautionnement romand est une société coopérative dont les risques

sont assumés par les Cantons romands et la Confédération. Il intervient principalement dans le secteur privé.

Le cautionnement romand accède à la demande pour un montant de Chf 400'000.-- moyennant l'obtention d'une arrière caution de Chf 100'000.-- par commune, soit Chf 200'000.-- au total. Le cautionnement romand assume le risque sur le solde du prêt. Ce prêt sera réduit de Chf 20'000.-- semestriellement dès décembre 2021.

A noter qu'en cas de réalisation du risque, le cautionnement romand règlera la dette vis-à-vis de la banque prêteuse puis viendra chercher les arrières-cautions en premier lieu. Ainsi, les communes assument les premiers Chf 200'000.--.

Prise en charge du déficit 2019-2020 et garantie pour la saison 2020-2021

Outre l'arrière caution, les conditions d'octroi d'une ligne de crédit impose aux communes une prise en charge du déficit de la saison écoulée de Chf 192'000.-- et une garantie d'apporter les subsides nécessaires à l'équilibre des financiers de l'exercice 2020-2021.

Partage entre les communes de Bullet et Sainte-Croix

Les Municipalités de Bullet et Sainte-Croix se sont mises d'accord pour qu'en cas de réalisation du risque le montant à honorer soit partagé entre les communes en regard du nombre d'habitants, soit env. 12 % pour Bullet et 88 % pour Sainte-Croix quand bien même l'engagement formel est partagé en parité. Ce principe est également applicable pour la répartition du déficit 2019-2020 de Chf 192'000.-- soit Chf 168'960.-- pour Sainte-Croix et Chf 23'040.-- pour Bullet.

Garantie de déficit de 2021 à 2025

La garantie de déficit pour la prochaine saison doit être accordée pour répondre aux exigences du cautionnement romand.

La SCRMBJV se trouve en face d'une situation délicate liée aux incertitudes de la pérennisation de l'exploitation. Cette situation n'est pas optimale quant à l'engagement d'un comité bénévole qui se donne tant et plus pour permettre l'ouverture des installations. La situation financière est altérée par des dernières saisons moyennement ou faiblement enneigées et une remise à niveau des travaux d'entretien.

Les Municipalités proposent de donner une nouvelle garantie de déficit pour les 5 prochains exercices de l'ordre de **Chf 150'000.--** annuel. Cela devrait permettre de maintenir l'exploitation jusqu'en 2025, date à laquelle une position sur le tourisme 4 saisons devraient être finalisée.

Synthèse des propositions soumises

Ce préavis a pour mission de donner des garanties par les Communes de Bullet et Sainte-Croix à la SCRMBJV pour son exploitation jusqu'en 2025. Il s'agit :

1. De prendre en charge le déficit 2019-2020 en versant un montant de Chf 192'000.--. Notre commune doit assumer Chf 168'960.--;
2. D'accorder une garantie de déficit pour les 5 prochains exercices de Chf 150'000.--;
3. De prolonger le cautionnement du prêt LIM de 2006 (préavis 805) dont Sainte-Croix assume le 75 %, soit Chf 53'250.-- par année jusqu'à fin 2023 ;
4. D'accorder une arrière caution de Chf 100'000.-- sur la ligne de crédit de Chf 400'000.-- obtenue par la SCRMBJV et cautionnée par le cautionnement romand. Ce montant vient en complément à garantie du même montant demandée à la Commune de Bullet ;
5. En cas d'activation des cautionnements communaux sur la ligne de crédit, le partage serait effectué en regard du nombre des habitants de chaque entité.

Renforcement de l'intervention des communes

Les Municipalité relève que la situation financière nécessite une intervention renforcée des communes sur la gestion de la SCRMBJV.

Des mesures urgentes ont été demandées par les représentants des communes au sein du comité.

1. Engagement d'un administrateur/directeur afin que l'opérationnel soit géré de façon optimal et rapide, ceci selon les directives du comité.
2. Réduction du personnel permanent à uniquement 1 ETP à l'année pour la partie entretien et technique et 0.3 ETP pour la partie administration. Les autres contrats de travail n'ont pas été reconduits.
3. Les décisions financières ne pourront être valables qu'avec l'assentiment des délégués municipaux et l'utilisation de la ligne de crédit ne sera utilisée qu'avec l'autorisation des Municipalités.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- **d'octroyer** un montant de **Chf 168'960.--** à la société des remontées mécaniques du Balcon du Jura Vaudois (SCRMBJV) en couverture du déficit de l'exercice 2019-2020. Ce montant vient en crédit complémentaire 2020 – compte 170.3656 – *subside aux téléskis* ;
- **d'accorder** une garantie de déficit à la SCRMBJV pour les 5 prochaines saisons de **Chf 132'000.--** annuellement ;
- **d'accorder** une arrière-caution de **Chf 100'000.--** sur la ligne de crédit de Chf 400'000.-- obtenue par la SCRMBJV selon les conditions du cautionnement romand ;
- **de prendre acte** que le cautionnement du prêt LIM prévu au préavis 805 sera prolongé jusqu'à fin 2023, date de son remboursement intégral.

Les montants de la garantie de déficit et du cautionnement entrent dans notre plafond des cautionnements de Chf 6'045'000 -- préavis 16-15 - approuvé par le Conseil communal du 19 décembre 2016.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :


C. ROTEN



Le Secrétaire :


S. CHAMPOD

Délégué Municipal : M. Yvan Pahud, Municipal